REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20220427-2022_051-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 27 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 avril 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Mme Aurélie DESSEIN, Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Dominique GOURY, M. Christian GONSOLIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Frédéric GAILLAND, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO.

Etaient absents et représentés : Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, M. Jean-Marie GUEYDAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire).

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

MARCHE DE TRAVAUX DU RESERVOIR DU FONTENIL ET DE SON ADDUCTION

Monsieur Le Maire

Rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé le 8 février 2022 dans le cadre des travaux de création du nouveau réservoir d'eau potable du Fontenil et de la reprise de son adduction.

Précise qu'après ouverture des plis par la CAO réunie le 22 mars 2022, l'ensemble des offres ont été considérées comme recevables. La CAO s'est réunie de nouveau le 29 mars 2022 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres (RAO) présenté par la maîtrise d'œuvre. A cette fin, une négociation a été souhaitée par les membres de la CAO si bien que les candidats se sont positionnés avec quelques prescriptions complémentaires et en proposant leurs meilleures offres. Une nouvelle CAO s'est tenue le 13 avril 2022 et c'est à cette occasion que les membres de la CAO se sont positionnés sur les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères définis par le règlement de la consultation.

La commission propose de retenir les candidats suivants :

	Candidats retenus	Montants en € HT
Lot n°1 : Construction du réservoir	FESTA TP	375 235,00 €
Lot n°2 : Travaux d'adduction d'eau potable	FESTA TP	89 699,23 €
	TOTAL	**464 934,23 €**

AR Prefecture

005-200034502-20220427-2022_051-DE
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire

Vu le code général des collectivités locales,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres (CAO) en date du 13 avril 2022,
Vu le budget primitif 2022,

Considérant la nécessité d'engager les travaux de création d'un nouveau réservoir au Fontenil et de reprendre une partie de son adduction,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Retenir** les entreprises présentées ci-avant ;

ARTICLE 2. **Charger** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	5	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 28 AVR. 2022
Affiché ou publié le : 28 AVR. 2022

Ainsi fait et délibéré le 27 avril 2022
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK